



Le 15 janvier 2020

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. MOINGEON- M.LACOMBE- Mme UGHETTO – M DESSEIGNE – M CHABOUD – Mme BRISON – M BOREL – M CELLIER – Mme GUERRISI – M LUFT – M GOAZIOU – M CORDONNIER – M CHEMARIN – M BECCAT – M GIACOMIN – Mme BLANCHET – M CHABBOUH – Mme NICOLAS – Mme MOURET – Mme ROLLET – Mme PRUD'HOMME – Mme DALLOZ – M DUSQUESNE - M NANCHI (arrivée à 20h40, participe aux votes au 2^{ème} sujet et suivants)

Absents excusés : Mme MEILLANT (pouvoir à M BOREL), Mme DUMAIN (pouvoir à M le Maire), Mme RENOTON LEPINE (pouvoir à M CHEMARIN) – Mme THEOCHARIS

Absents : M DECEVRE –

Secrétaire de séance : M GIACOMIN

M le Maire demande et obtient accord du Conseil Municipal pour ajout une délibération : garantie du prêt réaménagé de la Maison de retraite.

Le procès-verbal de la séance du 10/12/19 est approuvé à l'unanimité.

Acquisition parcelles B1932 et B1934

M le Maire explique que ce projet est ancien mais que la procédure a été longue car il y a sollicitation de 8 héritiers dont 1 sous tutelle.

Sur le quartier « le Grand Blossieu », ces parcelles seraient cédées à 1.5 €/m² par les membres de la famille GAILLOT et totalisent 11 315 m².

Le Conseil Municipal, exception de Mme ROLLET qui ne participe pas au vote du fait de son lien de parenté éloigné avec les vendeurs, est sollicité pour autoriser M le Maire à signer les actes afférents.

Approbation à l'unanimité (4 abstentions).

Arrivée de M NANCHI. 20h40.

Rétrocession de voirie

M le Maire explique que le syndicat de copropriété du Parc des Oiseaux souhaite céder à l'€ symbolique les voiries, espaces verts et équipements communs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte administratif de cession de la voirie du lotissement « Le parc des oiseaux » à la commune.

Il est précisé que les espaces verts ne sont pas repris par la commune et que la commune a délibéré pour fixer un forfait de rachat à 50€. Les parcelles concernées sont ainsi celles référencées au cadastre 2053 et 2054.

Projet Urbain Partenarial avec Mrs CUNY

M le Maire indique que la Commune a déjà opéré un tel conventionnement sur un aménagement au chemin du bois de Montgrillet en mars 2018 qui a donné satisfaction.

Le PUP soumis à approbation du Conseil Municipal porte sur les aménagements à Posafol (au 129, impasse de la Chapelle) : la répartition sera 2/5 pour la commune car 2 habitations pour l'instant en assainissement individuel existent déjà, et 3/5 pour Mrs CUNY pour les frais relatifs à l'extension du réseau d'eaux usées (31500 € HT), le raccordement électrique restant à l'entière charge de Mrs CUNY (5393.40 € HT).

Le conseil municipal à l'unanimité (3 abstentions) après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention de projet urbain partenarial avec M.Cuny Nicolas concernant l'opération « impasse de la Chapelle » à Posafol et à en poursuivre l'exécution.

Reprise de concessions

M CHABOUD rappelle que la commune de LAGNIEU mène la procédure de reprise après 4 années de constat de non entretien des concessions et/ou indications des familles de leur décision de ne pas renouveler la concession. La réglementation fixe à 3 années le délai d'abandon permettant reprise d'une concession.

Ce sont 18 concessions qui seront reprises :

- 4 ayant faits l'objet de constat d'abandon depuis 2015
- 8 ayant été objet de déclaration d'abandon par les familles.
- 6 ayant faits l'objet de constat d'abandon de 2014 à 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'arrêté de reprise par la commune des concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon et à poursuivre l'exécution

Avance de subvention Association Foot

M le Maire explique que l'association sollicite une avance de 3 000 € dans l'attente du vote budgétaire. Pour mémoire, en 2019 : le montant attribué a été de 6 000 € (pour une demande à hauteur de 8 000€) et une avance avait été accordée de 2500 € en janvier.

Le Conseil Municipal unanime approuve cette avance de subvention.

Débat d'Orientation Budgétaire

A) LE CONSTAT

Lagnieu est proche du plein emploi : 6.1% de chômage en 2019.

M CHABBOUH estime que ce taux est erroné et annonce 12.4% comme valeur réelle.

M NANCHI indique que les seules données valables sont celles émanant de la DIRECCTE et il demande à M CHABBOUH de citer ses sources.

- 1) Les dépenses de fonctionnement restent toujours bien inférieures à la moyenne départementale et régionale pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants (de 30 % environ) notamment du fait des charges de personnel faibles (chapitre 012).

Cet état de fait s'explique notamment par un niveau de subventions et participations (chapitre 65) supérieur de 25 % à la moyenne départementale et de 18 % à la moyenne régionale car la commune a recours à l'externalisation de certains services (DSP Maison Petite Enfance, restauration scolaire, animation jeunesse, prestation de service sur une partie de l'entretien des espaces verts).

Si l'on additionne les versements faits à Alfa 3 A et Maison Bleue (495 k€ sur 2019) au chapitre 012 « charges de personnel », la commune de Lagnieu aurait des frais de personnel à hauteur de 40% des dépenses de fonctionnement (vs 55% en moyenne nationale).

- 2) La charge fiscale sur les habitants reste inférieure aux moyennes départementales et régionales :

TH : 9,45 % contre 11.80 % (département) et 12,63 % (région)
FB : 12,83 % contre 13.97 % (département) et 18,70 % (région)
FNB : 49,84 % contre 49,17 % (département) et 53,27 % (région)

- 3) Les dépenses d'équipement sont remontées en 2019 à un niveau supérieur aux années précédentes (3.9 M€ en 2019 pour 2.6 en moyenne sur les 3 dernières années) car des programmes arrivent à leur terme (réalisation de padles au tennis, rénovation du skate parc, aménagement de voiries)
- 4) Le taux d'endettement (dette au 31 dec/recettes de fonctionnement) reste stable à 1.03.

B) LES PERSPECTIVES 2020

1) les dépenses de fonctionnement

elles seront proches de leur niveau de 2019 avec une légère diminution attendue sur le chapitre 011 car l'année 2019 affiche 13 mois de factures en électricité, les fuites d'eau à la piscine seront résolues et des changements de prestataires et/ou contrats seront effectifs. Au niveau des dépenses de personnel les articles budgétaires relatifs au régime indemnitaire intégreront le passage au RIFSEEP (fonction des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

L'annuité de la dette passera à 795 k€ dans le courant de l'année 2020 (à comparer aux 858 k€ de 2019).

2) les recettes de fonctionnement

Les incidences de la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat restent encore mal maîtrisées et la diminution constante de la dotation globale de fonctionnement ne facilite pas les prévisions budgétaires : les montants de ces recettes seront maintenus à l'identique de 2019.

Certaines taxes devraient se maintenir à leur niveau de 2019 (droits de mutation ,taxe sur l'électricité, compensation communautaire...)

3) l'investissement

Le projet sur la nouvelle gendarmerie sera mis sur un budget annexe afin de s'assurer de la bonne identification des dépenses et recettes y afférant. 500 k€ devront être reportés du budget général vers ce nouveau budget annexe : 350 k€ seront nécessaires pour l'acquisition du terrain et env 320 k€ sont estimés pour la démolition du bâtiment. 323 k€ d'aide de la région AURA sont annoncés pour permettre la réhabilitation de cette friche industrielle.

Des programmes prévus et subventionnés, débutés en 2019 se poursuivront : château Montferrand, réaménagement de la rue Charles de Gaulle, étude de la place de la Liberté... M le Maire rappelle que la CAUE n'a pas rendu les conclusions des travaux de réflexion conduits sur l'aménagement de la place de la Liberté mais les contraintes sont importantes : commerces à maintenir, livraison du magasin Carrefour en PL, arbres présents à changer.

Sur l'exercice 2020, la commune de Lagnieu devrait pouvoir réaliser, en sus des reports de 2019 (château de Montferrand, paddles, rue Charles de Gaulle) des investissements ciblés sur les projets de proximité et d'amélioration du cadre de vie sans contracter de nouveaux emprunts : acquisition de terrains (150 k€), fin des travaux sur l'école du centre (90 k€), travaux sur la piscine (100 k€), achat de matériel pour les services techniques (45 k€) et 200 k€ pour des opérations de voirie ainsi que 100 k€ sur l'opération 264 « éclairage public »

M CHABBOUH estime que Lagnieu devrait intervenir pour que les commerces ne restent pas sans occupation aussi longtemps au centre ville.

M le Maire rappelle que la commune ne peut pas intervenir dans les tarifs de loyer demandés par les propriétaires. Il estime que le choix de refuser la création de zone commerciale extérieure et/ou le départ du magasin Carrefour a été judicieux. M CHABBOUH confirme : Ambérieu n'a pas eu la même politique et le centre ville a été siphonné.

4) les budgets annexes (eau + assainissement+ SPANC + gendarmerie)

Le budget EAU POTABLE est à recettes constantes (pas d'augmentation de la surtaxe, délibération 20191206 du 10/12/19 : 0,50€/m³ eau et 0,80€/ m³ assainissement) et devrait se maintenir en fonctionnement (pas de changement de prestataire). Les efforts en investissement seront maintenus également depuis la nouvelle répartition entre la surtaxe eau et la surtaxe assainissement.

Le budget ASSAINISSEMENT devrait être stable en fonctionnement et la programmation des investissements devra attendre la validation définitive du schéma directeur et le positionnement de l'agence de l'eau RMC sur les aides

Quant au SPANC, le budget 2020 intègre le nouvel opérateur qui assurera le renouvellement des contrôles de conformité de la totalité des installations individuelles.

Le DOB n'est pas soumis à un vote : le Conseil prend acte de sa tenue.

Recrutement vacataire

M le Maire indique que la commune de LAGNIEU a des besoins saisonniers et/ou ponctuels (surveillants de baignade, gardiennage des salles accueillant des manifestations, entretien des bâtiments et espaces publics). Ces emplois non permanents sont régis par le principe de vacation.

Le Conseil Municipal unanime autorise M le Maire à signer des contrats de vacation dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Le taux horaire brut est proposé à

- 10.03 € pour les opérations de gardiennage ou entretien
- 12.82€ pour les missions de surveillance de baignade

Une majoration de 50% sera faite en cas de travail en horaire de nuit (de 22 à 5heures) ou les dimanches et jour férié

Un abattement sera fait selon l'âge du vacataire :

| | |
|-----------------|------|
| Moins de 17 ans | -20% |
| Moins de 18 ans | -10% |

Tableau des effectifs

M le Maire explique que la mutation demandée par les agents occupant les postes de responsable à la Police Municipale et au service RH, conduit à solliciter le Conseil Municipal pour opérer les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- brigadier chef principal en brigadier
- adjoint administratif territorial en adjoint administratif principal 2^{ème} classe

D'autre part, la charge de travail des services techniques allant croissante, il est demandé au Conseil Municipal son accord pour une ouverture de poste au grade d'adjoint technique.

le Conseil Municipal unanime :

- **APPROUVE** les modifications exposées
- FIXE** le tableau des effectifs tel que défini ci dessous :

| EMPLOIS | GRADE | Autorisés avant délib. | Dont pourvus /titulaire | Approuvés au 14/01/20 |
|---------|-------|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | | | |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|-----------|----------|-----------|
| Secteur Administratif | | | | |
| DGS | attaché principal | 1 | 0 | 1 |
| collaborateur de Cabinet | attaché | 1 | 0 | 1 |
| Comptabilité | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 1 |
| Urbanisme | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 1 |
| Accueil-Etat civil | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 2 | 1 | 2 |
| | Adjoint administratif territorial | 1 | 0 | 1 |
| RH | Adjoint administratif territorial | 1 | 1 | 0 |
| | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | | | 1 |
| | Total | 8 | 4 | 8 |
| | | | | |
| Service technique | | | | |
| | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 3 | 3 | 3 |
| | Adjoint technique | 5 | 4 | 6 |
| | Total | 9 | 8 | 10 |
| | | | | |
| Service enseignement | | | | |
| | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint technique territorial | 10 | 8 | 10 |
| | Total | 11 | 9 | 11 |
| | | | | |
| Service culturel | | | | |
| | Assistant spécialisé d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint du patrimoine territorial | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint administratif territorial | 1 | 1 | 1 |
| | Total | 3 | 3 | 3 |
| | | | | |
| Service de police Municipale | | | | |
| Mairie | Brigadier chef principal | 1 | 1 | 0 |
| | Brigadier | 0 | 0 | 1 |
| | Adjoint technique territorial-asvp | 2 | 2 | 1 |
| | Garde Champêtre | | | 1 |
| | Total | 3 | 3 | 3 |
| | | | | |
| Service des sports | | | | |

| | | | | |
|---------------------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | Educateur APS principal 1ère classe | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint technique territorial | 5 | 3 | 5 |
| | Adjoint technique territorial 33h00 | 1 | 1 | 1 |
| | Total | 7 | 5 | 7 |
| | | | | |
| | Restaurant scolaire | | | |
| Restaurant scolaire | Adjoint technique territorial | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint technique territorial 31h30 | 1 | 1 | 1 |
| | Adjoint technique territorial 17h30 | 2 | 1 | 2 |
| | Total | 4 | 3 | 4 |
| | | | | |
| | Total Général | 45 | 35 | 46 |

Garantie Emprunt renégocié Maison de retraite

M le Maire explique que la Maison de retraite a renégocié les emprunts en cours auprès de la Banque des Territoires et que la commune est sollicitée pour se porter garant de ce nouvel emprunt comme elle avait accepté de l'être sur les précédents ouverts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette garantie de prêt renégocié.

M le Maire donne les dates des prochains Conseils municipaux :
20/02 pour le vote des budgets.

L'ordre du jour étant achevé, aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h50.